



Bulletin Municipal



Juillet 2023

----- Sommaire

Edito-----	3
Ecole – Jardin d’Enfants -----	4
Budget Général 2023 -----	6
Budget de l’Eau 2023 -----	8
L’eau potable -----	10
Déchets ménagers -----	11
Tri sélectif -----	12
Projet de site classé-----	12
Nuisances sonores -----	12
Salle polyvalente -----	13
PLUI -----	14
L’agence postale -----	14
PCS -----	16
SDET -----	17
Informations Taxes habitation-----	18
Pôle Territorial Albigeois-Bastides--	20
Sécurisation de la D600 -----	21
Discussions citoyennes-----	22
Associations -----	23
Le mot des associations-----	24
Agenda-----	26
Commerces et services locaux ---	27
Etat civil-----	30
Infos pratiques et numéros utiles--	32

Nous sommes déjà à la moitié du mandat que vous nous avez confié. Toujours dans l'esprit de bâtir et d'améliorer notre cadre de vie (*sur la commune*), plusieurs projets ont vu le jour ou sont en cours d'étude ou de réalisation.

Tous les dossiers sont soumis à la recherche de subventions mais certains demandent patience et persévérance. Je pense au nouveau bâtiment École et Accueil petite enfance, à la fibre, à la téléphonie mobile.

Le budget a été voté et les taux d'imposition ont été maintenus mais l'État envisage d'augmenter les bases des valeurs locatives de 7,1%.

Comme vous le savez, la municipalité veille à limiter les dépenses, exemple l'éclairage public : cette année, nous continuerons dans ce domaine à investir pour remplacer les ampoules des lampadaires du vieux village par des LED, basse intensité.

La vitesse des véhicules dans toute la traversée du bourg est l'une de nos préoccupations. Cette année, le marquage avec des peintures au sol sera refait et renforcé.

Conscients de la difficulté que rencontrent les piétons et les cyclistes pour se déplacer le long de la D600, nous rencontrerons les responsables de la Direction Départementale des Territoires pour leur soumettre cette requête afin de trouver une solution au plus vite.

Remercions l'ensemble des habitants, des bénévoles et les associations qui se mobilisent et font le maximum pour que le village soit agréable à vivre.

Bienvenue également à tous les nouveaux habitants qui s'installent sur la commune.

Vous souhaitant, à tous, un bel été.



Le maire
Pierre Paillas

----- Ecole – Jardin d'Enfants

Construction d'un bâtiment neuf École – Micro-crèche

Le bâtiment abritant actuellement l'école et la micro-crèche (jardin d'enfants) date de 1895 !

C'est dire qu'il n'est plus aux normes et ne répond pas aux attentes des utilisateurs.

Il ne peut accueillir de personne à mobilité réduite, enfant aussi bien que parent. En raison de l'escalier, la micro crèche ne reçoit les enfants qu'à partir de 20 mois et à condition qu'ils sachent marcher. Leur nombre est limité à 12 du fait de la taille des dortoirs. Le bâtiment est un « gouffre thermique » notamment les salles du rez-de-chaussée (salle de classe et salle de vie du JE) de par la hauteur des plafonds : plus de 4,50m ! Si on arrive, au prix d'une consommation de gaz élevée, à maintenir une température de 21°C dans la salle de vie du JE (température réglementaire) celle-ci n'atteint que 17°C / 18°C dans la classe, ce qui est insuffisant pour des enfants qui sont assis de longs moments. L'accès à la classe s'effectue en passant par le JE. Les directrices n'ont pas de bureau et donc pas de local pour stocker les dossiers qui contiennent parfois des renseignements confidentiels. Les salariées n'ont pas de vestiaires.

L'Éducation Nationale et la Protection Maternelle et Infantile accordent des dérogations mais la PMI nous a informés que celles-ci cesseraient si la situation ne bougeait pas rapidement.

Depuis la mandature précédente, la Municipalité réfléchit au problème : rénovation ou construction neuve. La rénovation coûterait plus cher que du neuf. Il a donc été choisi de construire du neuf. Ce projet est fortement soutenu par l'État, l'Éducation Nationale, le Conseil Départemental, la PMI et la Caisse d'Allocations Familiales. Il permettrait de porter la capacité d'accueil du JE à 18-20 enfants de 3 mois à 3 ans. Afin de le réaliser, la commune a effectué la réservation conditionnelle du terrain appartenant à la famille Ruffel, situé le long de la D600 entre la maison de Mme et Mr Alcouffe et celle de Mme et Mr Fraysse.

La communauté de communes ayant les compétences « École » et « Petite Enfance », celle-ci est décisionnaire à ce jour. Le 31 janvier 2023, le Conseil communautaire a donné son accord pour financer l'étude de faisabilité d'un bâtiment neuf regroupant l'école et la micro-crèche. La 4C a choisi le bureau d'études Thémélia pour la maîtrise d'ouvrage.

Une première définition des besoins de chaque entité s'est achevée le 27/03/23. Le bureau d'études doit maintenant présenter un avant-projet des surfaces nécessaires (le nombre de salles, leur fonction et leur superficie) tenant compte des impératifs de l'Éducation Nationale et de la PMI ainsi que ceux des nouvelles normes environnementales afin d'effectuer le chiffrage. L'étude des sols a été réalisée, aucun problème particulier n'a été relevé. Une réunion regroupant l'Éducation Nationale, la PMI, les personnels, la 4C et Thémélia se tiendra 2ème quinzaine de juin afin d'affiner le projet.

Ensuite viendra la recherche des financements : inscription à la Dotation de l'État destinée aux Territoires Ruraux, Conseil Départemental et Caisse des Allocations Familiales, le reste à charge devant être financé par la 4C, le terrain étant offert par la commune. Pour le bien-être de nos enfants, pour les conditions de travail des personnels et pour la dynamisation de Milhars nous espérons que ce projet se concrétisera rapidement !

Budget Général 2023

Le budget général communal 2023 s'élève à **796 320 €**, Fidèle à son engagement de mandat, la municipalité continue à maîtriser son endettement et n'a pas voté de hausse des taxes relevant de sa compétence. L'emprunt de trésorerie « tampon » pour le multiservices a été soldé après versement des subventions et ce bâtiment ne fait plus l'objet d'endettement supplémentaire.



Les résultats 2022 ont dégagés 176 875,95€ reportés au budget de Fonctionnement 2023 et 11 457,91€ reportés au budget Investissement 2023.

SECTION de FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement cumulées et recettes de fonctionnement cumulées s'équilibrent pour un montant total de 452 293,83€.

C'est un excédent de fonctionnement de 178 600 € qui a pu être dégagé et représente l'autofinancement au profit de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Sur un budget équilibré de Dépenses et Recettes de 290 206,88 € il a été retenu une somme de 194 240 € pour réaliser différents travaux ci-après.

Investissements programmés en 2023 :

- 1- Complément de travail de restauration du lustre classé de l'église en accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie
- 2- Sécurisation routière de la place du village et accès au multiservices avec organisation du stationnement.
- 3- Achat d'un terrain au Péchadou pour extension du lotissement existant.
- 4- Achat d'un terrain pour la construction d'une nouvelle école avec accueil petite enfance.
- 5- Travaux de réfection sur la voirie communale sur Saulieu et La Rivière.
- 6- Travaux de sécurisation du clocher de l'église.
- 7- Travaux de mise aux normes de l'éclairage public avec luminaires basse consommation.
- 8- Renouvellement du mobilier de la salle des fêtes.
- 9- Etude sur la rénovation de maison MERCADIER classée monument historique.
- 10- Etude de rénovation de l'étage du multi services pour 3 ou 4 logements.

L'ensemble de ces investissements seront subventionnés pour certains. La capacité d'autofinancement de la commune ne nécessitera pas de recours à l'emprunt. L'endettement continue à diminuer avec l'extinction en 2025 de 2 emprunts en cours.

----- Budget de l'Eau 2023

Ce budget est désormais distinct du budget général et la gestion autonome de la production de l'eau par la municipalité nécessite une comptabilité indépendante pour 2023. La compétence eau sera ensuite déléguée selon la Loi à partir du 1^{er} janvier 2024.



Les résultats 2022 ont dégagés 45 909,02€ reportés au budget d'Exploitation 2023 et 24 351,47€ reportés au budget Investissement 2023.

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 110 809,02 €.

Les dépenses réelles couvrent les frais de personnel pour 15 000 €, les charges courantes pour 14 753 €, les charges financières de 3 emprunts en cours pour 3 183 € (le capital restant dû au 01/01/2020 est de 38 432,80 €), les taxes et droits de passage pour 6 300 €.

Les recettes d'exploitation équilibrent les dépenses et s'élèvent à 64 900,00 € + 45 909,02€ (report excédent de 2022) et proviennent des abonnements et de la consommation relevée aux compteurs pour 64 900 €

La surveillance continue du réseau par les fuites constatées permet d'avoir un rendement de 75% malgré sa vétusté.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 96 882,63€ et se répartissent :

- 1 – Périmètre de protection du captage de Combesourbié pour 39 000 €
- 2 - Emprunt et dettes assimilées pour 25 600 €
- 3- Reste à réaliser de l'année 2022 pour 32 282,63€

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 96 882,63€, dont 26 084,40 € de récupération de taxes, dotation de fonds divers, 6 023,40€ de reste à réaliser et 64 774,83 € de solde 2019 reporté + prélèvement de la section d'exploitation.

Rappel du tarif eau et assainissement collectif :

Eau :

- Abonnement 92€TTC
- M3 TTC 1,50€ pour la commune
- 0,33€ redevance pollution
- 0,106 prélèvement d'eau

Assainissement collectif :

- Abonnement 75€ TTC
- M3 TTC 1,15€
- 0,25€ redevance modernisation

----- L'eau potable

Comme nous l'avons déjà signalé dans un bulletin précédent, la gestion de l'eau potable sera, en janvier 2024, dans son intégralité, sous la responsabilité du syndicat Lévézou – Ségalar. Nous nous engageons à garder, pendant la durée de notre mandat, un regard sur la qualité, la consommation, l'approvisionnement et la sécurité des réseaux.

Cette année, nous avons remplacé plus de 400m de réseau en diamètre 50mm, créé une chambre à vanne au carrefour du passage à niveau qui dessert La Garrigue et le Péchadou. Nous avons profité des travaux pour enfouir le réseau Télécom et supprimer une trentaine de poteaux téléphoniques du Chemin Vert en direction du Péchadou.

Nous remercions Serge Astoul, Robert Plantade, Francis Dalens et notre agent technique Patrick Bès pour le travail accompli.

L'eau des forages à Combesourbié

La commune est devenue propriétaire des parcelles sur lesquelles sont implantés les forages. Nous remercions les familles de Marie Rose Brassac et de David Maslin qui nous ont offert pour l'euro symbolique ces parcelles nécessaires à l'exploitation.

Les études tenant compte des nouvelles normes sont en cours afin que l'eau des forages s'écoule dans le château d'eau. Cela n'est pas chose facile. L'Agence Régionale de Santé, le Département ainsi que l'Agence Adour – Garonne exigent des conditions de protection et d'exploitation plus strictes.

Nous devons nous assurer que le taux de turbidité reste dans des normes acceptables ; pour cela nous devons provisoirement placer des capteurs et mettre les pompes en fonctionnement pendant une longue période de l'année.

Les résultats analysés, nous pourrons déterminer les équipements de traitement à prévoir.

Actuellement, l'étude estime à 520 000€ TTC le montant des équipements à installer, unité de traitement comprise.

Ces travaux doivent être subventionnés à hauteur de 80 %

Déchets ménagers

EN BREF DÉVELOPPEMENT DURABLE : DÉCHETS MÉNAGERS

EN 2024, LES BIODÉCHETS SORTENT DE LA POUBELLE !

A partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront trier leurs déchets biodégradables (déchets alimentaires de cuisine et déchets verts de jardin) en les séparant des ordures ménagères.

Ce dispositif est défini par la loi AGEC du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire.

L'objectif est de valoriser cette matière vivante sous forme de compost ou de combustible (méthanisation), et de cesser de l'enfouir ou l'incinérer, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

Les biodéchets représentent plus de 30 % du contenu de la poubelle des Français ; ils sont essentiellement composés d'eau. Actuellement enterrés dans un bioréacteur, ils provoquent la formation d'un lixiviat absorbant tous les polluants toxiques d'une poubelle classique d'ordures ménagères. Il est donc nécessaire de les séparer et de les valoriser.

À l'échelle domestique, les biodéchets peuvent être décomposés naturellement par des micro-organismes vivants et transformés en terreau ou en engrais utilisable pour le jardinage, grâce à un composteur.

QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?



LES BIODÉCHETS COMPRENNENT :

- **les déchets alimentaires ou déchets de cuisine et de table** : épluchures, légumes/fruits abîmés, restes de repas (croûte de fromage, restes de fond d'assiette, pain rassis, coquilles d'œufs, marc de café et filtre, sachet de thé, aliments abîmés ou périmés, produits laitiers, restes de viande, poissons, ...)
- **les déchets verts** : feuilles mortes, fleurs fanées, branches, résidus d'élagage, arbres morts, taille de haie, mauvaises herbes ou pelouse.

COMMENT TRIER SES BIODÉCHETS ?

Tous les ménages du territoire de la 4C seront équipés en fin d'année d'un bio-seau de 10 litres, dans lequel seront entreposés les déchets alimentaires.

CAS N°1 :

VOUS AVEZ UN JARDIN !

Un composteur sera distribué gratuitement, permettant la transformation des biodéchets en engrais.



Biodéchets



Bio-seau



Composteur et/ou animaux

CAS N°2 :

VOUS N'AVEZ PAS DE JARDIN !

Des sacs oranges seront distribués gratuitement par la collectivité, permettant le stockage de tous vos biodéchets.



Biodéchets



Une fois rempli, fermez le sac solidement avec un **DOUBLE NŒUD**.

Bio-seau



Sac orange à jeter **simultanément** avec le sac noir dans le bac des ordures ménagères, qui sera séparé par tri optique afin d'être valorisé en compost ou biogaz.

POUR ALLER PLUS LOIN...
UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

⇒ Service collecte des déchets - 4C / 05 63 56 30 46
⇒ www.trifyl.fr/composter-et-jardiner-au-naturel

-----Tri sélectif

En ce moment, nos conteneurs jaunes servant au tri sélectif sont pleins ... de vide.

De nombreux achats étant effectués en ligne ou auprès d'organismes de VPC sont livrés dans des emballages carton surdimensionnés qui, ensuite, encombrant les conteneurs qui débordent !

Prenez quelques secondes pour démonter ou écraser ces emballages.

-----Projet de Site Classé des vallées de l'Aveyron de la Vère et de la Bonnette (suite)

Suite à la réunion du 8 juillet à CAZALS en présence des Maires des communes concernées et des Préfets du Tarn et du Tarn et Garonne, il a été décidé de continuer à travailler le projet au niveau des communes. Le projet initial engagé par la DREAL Occitanie n'ayant pas répondu aux attentes de nombreux Maires pour une démarche ne venant pas du territoire. Il a été demandé aux élus d'échanger, sans la présence de l'Etat, pour déterminer ensemble s'ils souhaitent s'engager dans ce projet et comment. A suivre...

-----Nuisances sonores

Afin de respecter le repos et la tranquillité de chacun et la bonne entente entre tous dans la commune, un rappel des règles d'utilisation des engins à moteur thermique (tondeuse, tracteur pelouse, tronçonneuse, motoculteur, débroussailleuse...), semble nécessaire.

Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage **interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux :**

- **en jour ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**
- **le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**
- **le dimanche et jours fériés : de 10h00 à midi.**

Cette réglementation est nationale et a minima.

C'est à dire que les mairies peuvent prendre des arrêtés plus restrictifs mais en aucun cas étendre ces horaires d'utilisation.

Cette réglementation ne concerne pas les professionnels soumis à des jours et des horaires différents.

En demandant à chacun un effort pour la convivialité et le bien être dans le village.

----- **Salle Polyvalente** **Gérard Bosc**

Le contrat de location a été retravaillé et les prix ont été revus. Le prix de la location de la salle est désormais de 200€ pour les Milharsais et de 400€ pour les personnes venant de l'extérieur. Pour les associations de la commune le prix est de 50€. Ces nouvelles modalités prendront effet le 1^{er} septembre 2023.

Les contacts pour réserver la salle :

Mailis Martinsse : 06 10 72 38 73 – midimaille@gmail.com

Bonnie Hébert : 06 87 92 11 40 – hebert.bonnie81@gmail.com

PLUI

Notre PLUI suit son cours:

Rappel : il s'agit du document d'urbanisme intercommunal.

Vos élus ont travaillé sur le zonage de notre commune, et identifié les nouvelles zones à urbaniser et sur le règlement écrit qui définit les règles de construction.

L'arrêt du projet est souhaité pour septembre et le registre de concertation est disponible en Mairie jusqu'à cette date. N'hésitez pas à venir y inscrire vos projets et changements de destination.

L'agence postale



L'agence postale communale propose à nos concitoyens tout un panel de services tels que :

Services postaux :

- Opérations postales de courrier/colis (envois en France et à l'étranger)
- Retrait et dépôt de lettres et colis y compris les objets mis en instance par le facteur.

Services bancaires :

- Opérations bancaires telles que dépôts de chèques qui seront envoyés pour traitement
- Dépôts d'espèces sur son propre compte pour tous les titulaires d'un compte à La Poste (CCP et Livret d'épargne)

Services numériques :

- Pour les possesseurs de téléphone portable, peuvent être souscrits des forfaits téléphoniques à partir d'une carte SIM et sont disponibles avec ou sans engagement (exemple : forfait à 10,99€ par mois avec 60 GO d'internet, appels / sms / mms illimités sans engagement)
- Souscriptions d'abonnements à internet avec la box de SFR
- Tout un bouquet SENIOR avec téléassistance, portage de repas ou médicaments peut être souscrit.
- Il est proposé la tablette ARDOIZ, spécialement conçue pour les SENIORS qui est à la fois ergonomique et d'une utilisation intuitive.

Consulter les conditions tarifaires en cours affichées dans l'Agence Postale.

La Poste a également fait installer un îlot numérique dans son local. Il s'agit d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante afin de réduire la fracture numérique et permettre aux personnes éloignées du numérique de réaliser leurs démarches administratives au sein de l'agence postale. Cet ordinateur (équipé d'un port USB et d'une caméra peut permettre de se connecter à tous les organismes tels que les finances publiques, la MSA, la CAF, Pôle Emploi, AMELI... ou tout simplement de faire ses emplettes sur internet en passant commande sur les sites marchands.

Également on peut créer une adresse mail personnelle ou initier la création de l'identité numérique qui sera finalisée en bureau de poste ou par le facteur.

Cet îlot est en libre-service et accessible gratuitement aux heures d'ouverture de l'agence postale : du lundi au vendredi de 9h à 11h45.

Amélie sera là pour vous guider lors de vos démarches.

Le local de l'Agence Postale fait aussi Office de Tourisme de la Toscane Occitane où on peut trouver de nombreux documents pour la découverte du territoire Cordais et Gaillacois.

----- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (définition ci-dessous) nous faisons appel aux habitants ou entreprises bénévoles.

La commune de Milhars élabore son Plan Communal de Sauvegarde. Ce plan va permettre d'organiser la gestion des secours en cas d'inondations, de fortes chaleurs, de pollutions diverses etc...

La Mairie recherche des personnes qui souhaiteraient participer, à titre bénévole, à ce projet. Les missions à réaliser peuvent être la diffusion d'alerte, l'orientation des habitants en cas d'évacuation d'un lieu ou espace, le ravitaillement, mais aussi l'assistance aux formalités administratives, le débroussaillage...etc.

Toute personne majeure souhaitant s'investir dans cette mission sera la bienvenue, aucune aptitude physique particulière n'étant nécessaire. Les bénévoles seront affectés en fonction des besoins, de leurs compétences et capacités physiques.

Si vous souhaitez participer à ce projet, les inscriptions sont à effectuer à la Mairie. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Mairie au 05.63.56.33.08

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

La commune de MILHARS a adhéré au contrat groupe intercommunal concernant la tarification de toutes les consommations du patrimoine communal et éclairage public. Ce contrat groupe est géré par le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn et un tarif préférentiel qui a été négocié auprès d'ENEDIS après appel d'offre.

Eclairage Public

La commune a adhéré au Programme « Optimisé » du SDET : Diagnostic des installations d'éclairage public. Travaux de renouvellement et rénovation visant à économiser plus de 35% d'énergie (sur une année de fonctionnement). Tous les luminaires au nombre de 70 devraient être remplacés par la technologie 'led' d'ici 2 à 3 ans et les travaux bénéficieront du Fonds Vert ouvert par l'Etat. Une sérieuse économie de consommation électrique complétée par l'extinction nocturne est attendue.

Borne IRVE

Une borne de Recharge pour Véhicules Électriques dite « accélérée » (22kva : 5h/6h) a été installée derrière la salle des fêtes Gérard BOSCH.

L'ensemble des prises de véhicules électriques présentes sur le marché pourront s'y raccorder.

Réseau électrique sur la commune

Le SDET est notre interlocuteur pour tous les travaux concernant le réseau électrique (enfouissement, renforcement, extension, chute de tension...) et l'éclairage public. Tout constat de défaut d'alimentation en électricité comme en particulier les chutes de tension répétitives sont à signaler au Secrétariat de la Mairie qui fera remonter la difficulté d'alimentation à Enedis et SDET. (Le temps de coupure cumulé et constaté sur le réseau tarnais en 2021 a été de 96mn)

Le département du Tarn produit 50% de sa consommation avec une forte montée en charge du photovoltaïque.

----- Informations sur différentes Taxes liées à l'habitation. (TFPB, GEMAPI, TEOM)

La Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est un impôt local qui concerne les propriétaires ou les usufruitiers d'un bien immobilier.

Le calcul de cette taxe tient de la base dite de valeur locative cadastrale du bien qui est revalorisée chaque année par l'Etat et tient compte de l'inflation de 3,5% pour 2022. La valeur locative cadastrale correspond à un loyer annuel théorique estimée par l'administration fiscale que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué, diminué d'un abattement de 50%.

Depuis 2018 les valeurs locatives sont revalorisées par le gouvernement, votées par le parlement, automatiquement en fonction de l'évolution sur un an de « l'indice des prix à la consommation harmonisé ». Ainsi plus l'inflation est forte, plus l'augmentation est importante. (Prévoir 7% de hausse de la base de calcul de la TFPB pour 2023). C'est sur ces bases de valeur locative que sont appliqués les taux décidés par différents organismes pour les Ordures Ménagères, **Gemapi** (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et par les collectivités territoriales, Intercommunalité, Commune.

Seul impôt relevant de la compétence de la municipalité de MILHARS, la TFPB n'a pas augmenté depuis 2015 et son taux est toujours de 10,59%

A compter de l'imposition de 2021, la part départementale de la TFPB de 29,91% a été transférée à la commune par l'administration fiscale ce qui a porté le nouveau taux à 40,50% en 2021 et 2022. La municipalité de MILHARS continuera à maintenir son taux de 10,59% en gérant au mieux les dépenses budgétaires (Il est prévu le non-renouvellement d'un employé communal après sa mise en inactivité).

Une révision générale des valeurs locatives aura lieu en 2026. A suivre...

Pour information concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**TEOM**) qui va évoluer à la hausse. En effet la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (**TGAP**) dans le TARN qui compose la TEOM et dont le montant est calculé en fonction du type de déchets et du type d'activité s'applique à chaque tonne de déchets enfouis par TRIFYL.

Cet enfouissement des déchets ultimes est de 40€ la Tonne et devrait passer à 51€ au 1^{er} janvier 2023 puis à 65€ en 2025. Afin de valoriser les déchets, TRIFYL travaille actuellement à la construction d'un méthaniseur qui permettra la vente de biogaz qui sera injecté dans le réseau gaz et à la réalisation d'un parc photovoltaïque au-dessus de son site d'enfouissement de Labessière-Candeil.

Actualités – Pôle Territorial Albigeois-Bastides



Manger local : les territoires mettent la main à la pâte !

Depuis 2017, le Pôle Territorial et les communautés de communes qui le composent sont engagés pour l'alimentation et l'agriculture locale au travers d'un Projet Alimentaire Territorial. Découvrez le menu des actions menées depuis le début du programme 2021-2026 :



La cuisine mobile du Centre Social Intercommunal **Carmausin-Ségala** parcourt les villages du territoire pour offrir des ateliers de cuisine aux habitants, petits et grands !

L'Espace de Vie Sociale des **Monts d'Alban et du Villefranchois** a créé l'opération « Les P'tits Locavores », un programme de visites de fermes avec des ateliers et des dégustations.

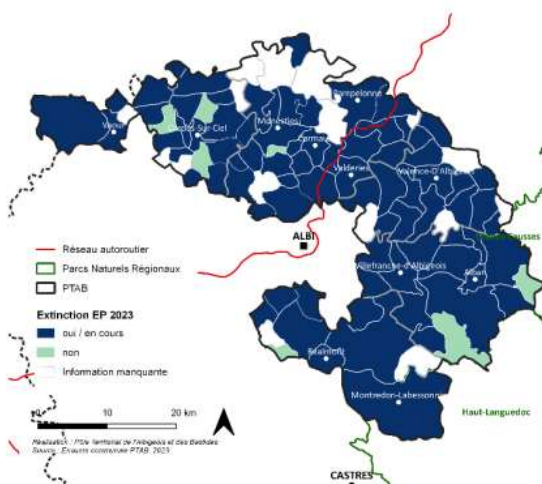
Les médiathèques de **Centre Tarn** ont établi un projet d'école autour de l'alimentation locale. De plus, la communauté de communes a lancé une opération « Défi alimentation Locale » avec un collectif d'habitants volontaires mobilisé autour d'ateliers cuisine et différentes animations.

La communauté de communes **Val 81** et son service médiathèque organisent des animations sur la thématique de l'alimentation. Au programme : Ateliers de cuisine et un jeu de société créé par les enfants pour comprendre l'alimentation durable.



Etat de l'extinction de l'éclairage public

Extinction de l'éclairage public en 2023 sur les communes du PETR Albigeois Bastides



Au travers de ses différentes stratégies territoriales (PCET, PCAET, TEPCV...) le Pôle Territorial a encouragé depuis de nombreuses années la pratique de l'extinction de l'éclairage public tout ou partie de la nuit.

Avec la crise énergétique, de nombreuses communes ont rejoint ce mouvement car d'importantes économies financières sont à la clé ! Outre la privation de l'observation du ciel étoilé, l'éclairage public est aussi source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...). A ce jour, plus de 80 % des communes de notre territoire pratiquent l'extinction de l'éclairage public ou sont en cours de la mettre en œuvre !

Les « Bourgs-Centres Occitanie » valident leurs contrats !

L'heure est au renouveau des contrats "Bourgs-Centres Occitanie". La politique partenariale lancée en 2017 par la Région Occitanie est reconduite pour la période 2022-2028. Elle accorde une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines dont le maillage participe fortement au rééquilibrage du territoire régional.

Sur le Pôle Territorial de l'Albigeois et Bastides, les communes de Montredon-Labessonnié, Cagnac-les-Mines et Cordes-sur-Ciel rejoignent le dispositif et 6 contrats existants sont renouvelés : Carmaux/Blaye-les-Mines, Réalmont, Valderiès, Valence d'Albigeois, Alban et Villefranche d'Albigeois.



Joli mois de l'Europe



Le Pôle Territorial est lauréat depuis les années 2000 du **programme européen LEADER** destiné aux zones rurales. Il permet de soutenir financièrement des projets ayant un caractère innovant qui répondent à une stratégie de développement du territoire. Pour la période 2023-2027, une enveloppe de 1,8 M d'€ a été accordée au territoire.

Des visites de projets ont été organisées dans le cadre du Joli mois de l'Europe : Espace de Vie Sociale du Causse, atelier de transformation des produits fermiers de la SICA de Vaour,

château de Penne, pôle nature et escalade à Montroc ... l'occasion d'échanger avec les porteurs de projets et de mesurer les effets concrets de l'action européenne à destination des territoires ruraux.

----- Sécurité de la D600 au niveau du centre bourg

Comme présenté lors de la discussion citoyenne le 21 avril, la signalétique au sol va être refaite au niveau du centre bourg :

- Panneaux « 30 » peints régulièrement sur la route
- « Dents de requin » avant et après les dos d'âne
- Passages piétons repeints
- Essai de places de parking dessinées au sol sur le haut de la place

----- Discussions citoyennes



En février et avril de cette année ont eu lieu deux rendez-vous ouverts à toutes les Milharsaises et tous les Milharsais. Ces moments ont plusieurs objectifs :

- **Cultiver et renforcer le lien entre les habitants et entre habitants et élus.**
- **Partager des réflexions, être confrontés à des points de vue différents, affûter ses propres arguments ou se laisser convaincre par ceux des autres... pour mieux rencontrer l'autre, le comprendre et donc se rapprocher.**
- **Créer les conditions pour que les élus soient les représentants des habitants, qu'ils puissent prendre des décisions en étant nourris des motivations et des envies communes.**
- **Renforcer notre communauté villageoise, en travaillant au maximum ensemble.**

Ces « Discussions Citoyennes » nous amènent à repenser notre rapport collectif à la démocratie. Il s'agit d'expériences qui peuvent être soutenue par tous ceux et toutes celles qui se sentent concerné.es par la vie communale.

Lors du premier rendez-vous, nous avons échangé autour de nombreux sujets. Pour le deuxième, nous avons choisi de débattre autour des thèmes du transport et de l'aménagement du centre bourg. Les comptes-rendus de ces deux discussions collectives sont disponibles en mairie.

Nous vous proposerons bientôt un nouveau rendez-vous pour que cette dynamique vive dans notre village.

Associations

Club de l'amitié
Président René
Rigole
0612120901

**Petites Mains du
mardi**
Présidente Nadia
Dalens
0563563324

Comité des Fêtes
Présidente Bonnie
Hébert
0687921140

**Groupe de
marcheurs**
Président Jacques
Raymond
raymond.jacques@g
mail.com

Diane Milharsaise
(société de chasse)
Président Christian
Raygade
0620145789

Club de Tir
Président Marc
Barret
samt81170@gmail
.com

MIARS
Présidente Ophélie
Hébert
0684357689

**Groupe du
fleurissement**
Contact Sylvie
Gravier

----- Le mot des associations

MIARS

Cet automne, en lien avec le Groupe du Fleurissement, nous organiserons un atelier autour de la greffe végétale.

Également, en octobre prochain, nous organiserons la première « Fête des Récoltes » pour réapprendre et partager des savoir-faire autour du jardin, cultiver l'autonomie et la résilience. Cette future fête appartient à toutes et tous, rejoignez-nous pour la rêver ensemble...

N'hésitez pas à nous contacter pour recevoir nos informations, adhérer à l'association (prix libre), venir nous filer un coup de main (même pour une heure), cette association est la vôtre et peut être un outil de développement de tous vos projets !

A très bientôt,

L'association MiARS.

association.miars@gmail.com

Comité des fêtes

Depuis plus de 40 ans le Comité des Fêtes, rassemble la population autour de repas, de soirées dansantes, de concours de pétanque... Toujours avec le même objectif : réunir et faire passer des moments inoubliables à tous les milharsais.

Traditionnellement la fête du village se déroule le 1er week-end d'août et nous vous attendons, cette année encore, nombreux pour partager ce moment de fête ensemble.

Les Petites Mains du mardi

Atelier de loisirs créatifs, Les Petites Mains vous accueillent dans un cadre sympathique pour enrichir et échanger nos différents savoir-faire, tous les mardis de 14h à 17h.

Le groupe du fleurissement

Cette année encore, plantations réussies sur le pont et autour de la Mairie et de l'ancienne poste. Merci à tous les bénévoles.

N'hésitez pas à nous rejoindre, nous nous retrouvons une fois par mois pour aider à l'entretien des espaces publics.

Nous encourageons aussi chacun à "entretenir son devant de porte" lorsqu'il le peut et à nous contacter si travaux trop importants. Ensemble, améliorons notre cadre de vie et gardons un village propre et accueillant.

Yoga

Les mardis matin de 10h à 11h15 les yogis de Milhars et alentours se retrouvent dans la salle des associations pour une séance de yoga ouverte à tou.te.s. Bienvenu.e à tou.te.s ceux qui souhaitent calmer l'esprit, renforcer et assouplir le corps.

Anneke Kaandorp, prof. Diplômée

06 70 06 62 67

annekekaandorp@gmail.com





Agenda

Juillet

Lundi 10 : Ciné Plein air Les 3 Mousquetaires

Samedi 15 : Barbecue Géant

Jeudi 27 :

- 18h : photo des gens présents rendez-vous devant la salle Gérard Bosc
- 19h : Pièce de théâtre (l'Avare) dans le cadre de l'Été Vagabond, petite restauration, suivi d'un concert

Samedi 29 : Ciné Plein Air Les Gardiennes de la planète

Août

Vendredi 4 : Fête du village :

- 22h disco mobile

Samedi 5 : Fête du village :

- 14h : pétanque
- 20h : marché de producteurs
- 22h : soirée dansante avec Variou

Dimanche 6 : Fête du village :

- 11h30 : dépôt de gerbe au monument aux morts
- 12h : apéritif offert par la municipalité
- 14h : pétanque
- 20h : repas dansant avec Acropole

Samedi 12 : Ciné Plein Air Elémentaire

Dimanche 13 : Vide Grenier

Samedi 26 : Ciné Plein Air As Bestas

A venir

29 septembre : Forum des seniors

06 octobre : Prochaine Discussion Citoyenne



---- Commerces et services locaux

Les nids de Bonnan



Le parc résidentiel de loisirs « les Grailhettes » est devenu « Les nids de Bonnan ». Fabrice, Christel et Lenny Cayre vous y accueillent toute l'année, accompagnés de l'âne Pompon, des 5 brebis mousquetaires, des 3 poules de réforme et du chat Albert !

C'est un lieu d'hébergement touristique en pleine expansion avec à ce jour :

- 3 chalets : 1 de 2/3 personnes et 2 de 6 personnes
- Un espace détente et bien-être avec un spa haut de gamme, un sauna et une grande piscine
- Un accueil de groupe jusqu'à 15 personnes avec une salle de convivialité
- Un lieu de stages et d'événements de développement personnel et sportifs
- C'est aussi un service de location de VTT électriques allant de la ½ journée à la semaine avec livraison possible, disponible aux touristes mais aussi à tous les Milharsois !

Disponibilités et réservation en ligne possible sur le site www.lesnidsdebonnan.com

Suivez leur actualité sur Facebook et Instagram !

L'école

- L'école primaire publique en classe unique accueille les enfants de la maternelle jusqu'au CM2
- De 9h à 16h30
- Accueil périscolaire de 8h à 9h et de 16h30 à 18h, les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Renseignements et inscriptions :
0563563807 – ce.0810503G@ac-toulouse.fr

Ecole primaire de Milhars – 50 place de la Mairie 81170 MILHARS



Le Jardin d'Enfants

- La crèche associative peut accueillir 12 enfants de 20 mois à 6 ans
- De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

Renseignements et pré-inscriptions :
0563563011 – jemilhars@orange.fr

Jardin d'Enfants – 50 place de la Mairie 81170 MILHARS

LA MICRO-CRECHE DE MILHARS

Au cœur du village se trouve la micro-crèche associative, gérée par des parents bénévoles : « Le Jardin d'Enfants »

Elle est située dans les mêmes locaux que l'école à classe unique. C'est une réelle chance, car cela offre la possibilité aux enfants de faire une rentrée à l'école tout en douceur.

« Le Jardin d'Enfants » a changé d'agrément, il est devenu micro-crèche avec un agrément de 12 places depuis fin septembre 2023. Les enfants accueillis sont âgés de 20 mois à 6 ans.

Ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (fermetures annuelles : 2 semaines aux vacances de Noël et les 3 premières semaines d'août)

L'accueil est proposé en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence ; à la demi-journée, un ou plusieurs jours par semaine, vacances scolaires ; sous forme de contrat annuel ou occasionnel. Ainsi, cela nous permet de vous proposer un maximum de souplesse afin de s'adapter au mieux à vos différents besoins et demandes d'accueil de votre enfant.

L'équipe pédagogique est là pour favoriser l'épanouissement des enfants, les accompagner vers l'acquisition de l'autonomie et leur permettre de se socialiser dans un cadre sécurisant et bienveillant.

Collaboration et partage de temps communs pédagogiques entre les élèves de l'école et les enfants du Jardin d'Enfants, pour préparer les différentes manifestations : goûters collectifs tous les vendredis, kermesse, carnaval, fête de l'osier, marché de Noël...

N'hésitez pas à nous contacter !

Présidente : Mme Solène CALVET

Kstor Plants



KSTOR PLANTS
Pépinière

Plants de légumes bio, aromatiques,
fleurs, plantes ornementales,
arbres fruitiers et d'ornement.



Guillaume Pinteaux
181 chemin des jardins 81170 Milhars
06 13 14 14 20 - info@kstor-plants.fr

Multiservices

Fermeture temporaire du multiservice à partir du 1er juillet 2023.

----- **Etat civil**

Naissances :

1- Ambre, Lucette, Yvette STYZINSKI

née le 28 avril 2023 à ALBI

Père : Paul STYZINSKI

Mère : Mélanie BEAUPOIL

2- Mario, Jean MARTIN

Né le 21 avril 2023 à Villefranche de Rouergue

Père : Martin MARTIN

Mère : Charline Marcos (domiciliée à ALBI)

3- Alice BOURDONCLE

Née le 10 juillet 2022 à ALBI

Père : Jonathan BOURDONCLE

Mère : Manon BRAVO

Décès :

1- Claude BOUSQUET

Né le 4 février 1938 à Carmaux, décédé à Salies le 20 juin 2022

2- Rémi, Paul COUGOULE

Né le 15 juin 1946 à Milhars, décédé à Albi le 24 septembre 2022

3- Jean ROUAIX

Né le 29 mars 1926 à Toulouse, décédé à Toulouse le 9 juin 2023

4- Jean, Charles BOYER

Né le 28 mai 1928 à Gaillac, décédé à Lescure d'Albigeois le 29 juin 2023

5- Gérard COSTES

Né le 30 juillet 1947 à Milhars, décédé le 2 juillet 2023 à Milhars

---- Infos pratiques et numéros utiles

Maison de Santé de Varen : 0563654985

Pharmacie de Varen : 0563654241

Infirmière : 0786033521 – changement d'adresse au 126
route de Cordes 81170 Milhars

France Service : 81170 Les Cabannes : 0563561198

La mairie est ouverte :

Le lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h30

0563563308

mairiedemilhars@wanadoo.fr

La déchetterie est ouverte :

Du 01/10 au 31/05 :

Vendredi de 13h à 17h

Lundi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Du 01/06 au 30/09 :

Samedi de 8h30 à 12H30

Lundi de 8h à 12h et de 14h à 17h

La poste est ouverte :

Du lundi au vendredi de 9h à 11h45

Nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment
retrouver les bulletins sur le site : <http://www.milhars.com>